



Mieux Vivre Mes Relations

Atelier "ÉTRE D'ACCORD POUR NE PAS ÉTRE D'ACCORD"

Règlement intérieur

L'atelier propose à tout·e participant·e un espace de libre parole sans censure et invite à l'écoute de la parole de l'autre.

Les opinions de chacun·e pourront peut-être heurter certain·es participant·es et c'est un des aspects qui sera mis au travail pendant cet atelier; je propose cependant ci-dessous la base d'un règlement intérieur de l'atelier pour définir un premier niveau d'accords permettant aux participant·es de vivre de la sécurité pendant cet événement.

Mon intention ici est de prendre soin de chacun·e et du bon déroulement de l'atelier. En participant à l'atelier "ÉTRE D'ACCORD POUR NE PAS ÉTRE D'ACCORD", vous vous engagez à respecter les différents points listés ci-dessous.

Dans le cas du non respect de votre part d'un ou de plusieurs de ces points, nous vous demanderons de quitter l'atelier en cours.

Un complément de cadre sera discuté en temps réel avec les participant·es en début d'atelier.

Le respect du cadre est l'affaire d'une co-responsabilité et d'une co-vigilance entre tous les participant·es et animateur·ices de l'atelier.

GÉNÉRAL

Le règlement intérieur repose sur les valeurs et principes suivants :

- Le devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions.
- Les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et le devoir qui en découle pour chacun de n'user daucune violence.
- Chaque personne présente à l'atelier est responsable de ses mots et de ses actes.

ÂGE

- L'atelier n'est pas ouvert au public mineur, il faut donc être majeur pour pouvoir y participer. Une pièce justifiant votre majorité peut vous être demandée.

TABAC / ALCOOL / DROGUE

- Il est interdit de fumer dans l'espace où se déroulera l'atelier (y compris la cigarette électronique).
- L'introduction, la détention, la consommation d'alcool, de produits stupéfiants, de produits nocifs, toxiques, psycho actifs dans l'espace où se déroulera l'atelier sont interdites.
- En cas d'ébriété ou d'emprise liée à des stupéfiants, manifestes, il vous sera demandé de quitter l'atelier.

SÉCURITÉ

- Toute introduction d'animaux, tout port d'armes ou d'objets dangereux, qu'elle qu'en soit la nature est prohibée, entraînera l'exclusion de l'atelier et l'intervention des forces de l'ordre si nécessaire.

PROSÉLYTISME

- Le port par les participant.es de signes par lesquels ils/elles entendent manifester leur appartenance à une religion, à un parti politique, un groupe, une organisation ne sera pas accepté s'il constitue un acte de prosélytisme et il ne sera pas accepté non plus la distribution de flyers ou de toute autre forme de communication visant à séduire, convaincre ou recruter.

COMPORTEMENT

Les participants sont tenus à un devoir de tolérance et de respect d'autrui dans sa personnalité et dans ses convictions ainsi qu'au devoir de n'user d'aucune violence, ni physique, ni morale, ni verbale. N'oubliez pas que même s'il vous est possible d'exprimer vos idées, les insultes personnelles entre participants et les plaisanteries de mauvais goût, n'apportent rien au débat et peuvent heurter les autres. Tout le monde mérite les mêmes droits et la même dignité. Il est attendu de chaque personne, lors du déroulement de l'atelier, qu'elle respecte la dignité d'autrui, et qu'elle ne harcèle pas, ni ne rabaisse pas les autres.

- Les attaques directes entre les participant·es, les actes ou les propos à caractère dégradant, humiliant, injurieux, diffamatoire, offensant, agressif, menaçant, intimidant, obscène, excluant, harcelant, discriminatoire (sex, apparence physique, nationalité, ethnie, religion, conviction politique, orientation sexuelle, handicap,...), hostiles, commis lors de l'atelier seront sanctionnés par l'exclusion de la personne à l'origine de ces actes et peuvent donner lieu à des poursuites pénales.

ENREGISTREMENT

- Dans le but de protéger l'image et l'intégrité de chaque participant·e, il est interdit d'enregistrer en format audio, de filmer, de photographier toutes personnes présentes pendant l'atelier.
- L'utilisation du smartphone n'est pas autorisé pendant l'atelier pour quelques actions que ce soit et devra se faire à l'extérieur de l'espace de travail pour des besoins impérieux.